

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION MAI 2012

ÉPREUVE ANTICIPÉE D'HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

SÉRIE : S

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures — Coefficient 3

*Les calculatrices, téléphones cellulaires, smartphones et tablettes
ne sont pas autorisés et doivent être éteints*

*La sortie définitive du candidat ne peut pas se faire avant la fin de
la durée totale de l'épreuve*

*Les sacs et cartables doivent être déposés à l'avant de la salle
d'examen*

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de **1/5 à 5/5**

*Le candidat doit traiter UN des deux sujets de composition de première partie
et LES DEUX exercices de la deuxième partie*

PREMIÈRE PARTIE

COMPOSITION DE GEOGRAPHIE

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés

SUJET I

Un territoire de l'innovation :

à partir de l'étude de cas menée en classe, présentez ce territoire à l'échelle locale mais aussi aux échelles nationale et européenne, en caractérisant les activités et les facteurs de localisation, les acteurs et leur mise en réseau ainsi que les effets des activités sur le territoire étudié.

SUJET II

Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris).

DEUXIÈME PARTIE

Le candidat traite LES DEUX exercices proposés (A et B)

Exercice A - Réalisation d'un schéma de géographie :

Processus d'urbanisation et différenciation des espaces de la ville en France

Ce sujet comporte deux annexes (pages 4/5 et 5/5) à rendre avec la copie

Exercice B - Analyse de deux documents en histoire :

La Seconde Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement

Après avoir présenté les documents, vous montrerez en quoi la Seconde Guerre mondiale relève d'une guerre d'anéantissement.

Document 1. Directive aux armées pour la campagne en URSS (opération "Barbarossa")

« Dans le combat contre le Bolchevisme, nous ne devons pas attendre que l'ennemi agisse en accord avec les principes de l'humanité ou de la loi internationale. En particulier, il faut prévoir que les commissaires politiques de toutes sortes*, qui sont les véritables porte-drapeaux de la résistance, réserveront à nos prisonniers un traitement plein de haine, cruel et inhumain. Toutes les unités de l'armée doivent être averties des faits suivants :

Toutes les unités de l'armée doivent être averties des faits suivants :

1. Dans cette lutte, ce serait une erreur de montrer de la pitié ou de respecter la loi internationale en ce qui concerne de tels éléments. Ils constituent un danger pour notre propre sécurité et pour la pacification rapide des territoires conquis.

2. Les commissaires politiques ont inauguré de nouvelles méthodes de guerre asiatiques barbares. Des mesures seront donc prises contre eux immédiatement, sans autre considération, et avec la plus grande sévérité. Ceux qui seront capturés lors d'une bataille ou d'une opération de maintien de l'ordre seront systématiquement abattus. »

*. Représentants du parti communiste soviétique auprès de l'Armée Rouge.

Préambule de l'Ordre concernant les commissaires, préparé par les services de la Wehrmacht et signé par le Maréchal Keitel, chef d'état-major des armées, le 6 juin 1941.

Document 2. Le centre-ville d'Hiroshima, quelques jours après l'impact.

La puissance dissipée par la bombe a été estimée à 14 000 tonnes de TNT. Cette énergie est transformée en chaleur et en souffle pour 85 %, et en radiations pour 15 %. Chacun de ces trois effets est dévastateur. Sur les 90 000 bâtiments de la ville, 62 000 sont entièrement détruits.



TITRE :

LEGENDE :